

DRC4594 – Droit de la concurrence

Jennifer A Quaid

Trimestre Automne 2023

Description du cours

Ce cours est une initiation au droit de la concurrence au Canada. Il traitera des sujets suivants :

1. Introduction et historique du droit canadien de la concurrence
2. Champ d'application et administration de la *Loi sur la concurrence*;
3. Les recours et les moyens de mise en application de la *Loi*;
4. Le complot et les ententes anticoncurrentielles criminelles;
5. Les pratiques commerciales trompeuses ou frauduleuses;
6. Les pratiques commerciales restrictives révisables (abus de position dominante, collaboration civile, etc.)
7. Le contrôle au fond des fusions et la procédure de préavis des fusions;
8. Le droit de la concurrence et la gouvernance numérique ;
9. Le droit canadien dans un contexte international et la collaboration entre autorités de la concurrence.

Chaque sujet sera abordé en tenant compte des enjeux d'actualité en matière de concurrence. La répartition du cours entre les sujets tiendra compte des questions les plus importantes de la perspective de la mise en application concrète du régime de concurrence. Nous porterons un regard particulier sur les questions soulevés au carrefour du droit de la concurrence et la réalité numérique dans laquelle nous vivons, particulièrement les disruptions économiques provoquées par l'essor du capitalisme technoscientifique, bâti sur le triple fondement de la collecte et de la consolidation des ensembles de données numériques à grande échelle, le développement d'une vaste puissance de calcul et l'intégration de plus en plus importante de l'intelligence artificielle dans les activités commerciales.

J'ajouterais que nous sommes à un moment charnière pour le droit de la concurrence au Canada. La dernière réforme importante de la *Loi sur la concurrence* remonte à 2009. En juin 2022, un nombre restreint de réformes à la *Loi sur la concurrence* ont été incluses dans la *Loi d'exécution du budget de 2022* et sont maintenant en vigueur. Ce premier jet de réforme sera suivi d'un deuxième. Le gouvernement fédéral a effectué une consultation publique sur la modernisation de la *Loi sur la concurrence* entre le 17 novembre 2022 et le 31 mars 2023 et a signalé son intention d'entreprendre la prochaine phase de réforme, plus substantielle, dans les mois à venir. Même s'il n'est pas certain qu'un projet de loi sera déposé à l'automne, nous nous attarderons sur les propositions de réforme les plus discutées actuellement. Nous étudierons également les liens entre la réforme du droit de la concurrence et l'établissement d'un cadre de gouvernance numérique au Canada, dont le projet de loi C-27 (Partie 3 - La *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*).

Objectif du cours

Objectifs pédagogiques

À la fin du cours, l'étudiant-e devrait être en mesure de :

- Démontrer une excellente connaissance du droit positif de la concurrence au Canada;
- Expliquer les théories économiques sous-jacentes au droit de la concurrence ainsi que les liens entre les principes de base de la science économique et les règles de droit régissant le droit de la concurrence;
- Appliquer les cadres analytiques propres au domaine de la concurrence à des situations de faits concrètes en vue de donner un avis juridique;
- Développer un sens critique à l'égard du rôle du droit dans la régulation d'une économie de marché, surtout à l'époque numérique;
- Analyser les enjeux sociojuridiques de la confrontation des valeurs sociales et des objectifs économiques qui caractérise ce domaine de droit;

Méthode d'enseignement

La structure et l'organisation du cours, les objectifs pédagogiques ainsi que les méthodes d'évaluation, ont été conçus pour un cours dispensé **en présentiel**.

Les étudiants ayant besoin d'accommodements scolaires sont fortement encouragés de communiquer avec le Service d'appui au succès scolaire (SASS) avant le début de la session automne afin de s'assurer qu'ils disposent de tous les supports dont ils ont besoin.

Les cours auront lieu au FTX 147B les jeudis de 13h à 16h.

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de cours le 21 septembre 2023. Ceci sera remplacé à un autre moment durant la session.

Vous aurez accès à tout le matériel pédagogique pertinent au cours (diapositives, plans, hyperliens etc.) ainsi que des copies numériques des lectures à faire (sauf le Jurisclasseur) sur Brightspace.

Normalement, la professeure invite 2 à 4 spécialistes de la pratique du droit de la concurrence (par ex, procureurs publics, agents de commerce du Bureau de la concurrence, avocats en pratique privée) à faire des présentations aux étudiants sur des thèmes précis. Selon la disponibilité des invités ces séances auront lieu :

- De préférence, en présentiel ou via lien vidéo pendant les heures du cours afin de permettre des questions et de la discussion;
- Sinon, en mode asynchrone (capsule vidéo), possiblement avec un forum de discussion en ligne.

I. Première moitié de la session – Apprentissage de la matière de base

Ce volet du cours sera dispensé au moyen de cours magistraux tout en incorporant des discussions en classe.

II. Deuxième moitié de la session – présentations des étudiants

Afin de favoriser un apprentissage plus dynamique de la matière, les étudiants seront appelés à faire une présentation de 15 minutes (portant sur le sujet d'un travail écrit, voir « Méthodes d'évaluation ») et à participer à la discussion suivant les présentations des autres étudiant(e)s. Chaque présentation portera sur un sujet distinct choisi à partir d'une liste fournie par le professeur.

Les étudiants seront appelés à faire le travail écrit et la présentation orale en équipes de deux (2).

Méthodes d'évaluation

A. Présentation orale et travail écrit (35 points) : Ceci comprend la présentation (20 points) ainsi qu'un texte écrit (3500-4000 mots; 14 à 16 pages à double interlignes, sans compter les références) (15 points) sur le même sujet dont une ébauche devrait être distribuée aux autres étudiants la semaine précédant la présentation. Deux autres équipes seront responsables de commenter cette ébauche (voir point B. suivant).

B. Réaction/commentaires à deux travaux (10 points) : Chaque équipe sera responsable de :

- Commenter par écrit l'ébauche du travail écrit de deux (2) équipes afin de leur fournir à une rétroaction constructive qui pourrait permettre à l'équipe auteur du texte d'améliorer la qualité du travail final. Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des commentaires. (environ une ½ page par travail). (5 points par commentaire pour un total de 10)

C. Participation (15 points) : Chaque étudiant-e sera responsable de

- 1. Questions sur 2 présentations : Poser 1 à 2 questions sur les présentations de deux autres équipes (pas nécessairement les mêmes que dans B, ci-dessus). Les points seront attribués pour la qualité et la pertinence des questions posées ou des commentaires faits sur la présentation. (5 points par présentation pour un total de 10)
- 2. Participation générale : 5 points seront attribués pour la qualité des interventions faites au cours de la session en entier, particulièrement en réaction aux présentations orales par les étudiants et les allocutions pas les invités. N'inclut pas les questions posées pour les fins du point C.1. ci-dessus.

D. Analyse d'arrêt (10 points) : Chaque étudiant-e sera appelé-e à effectuer une courte analyse d'un des arrêts de principe énumérés à une liste préparée par la professeure (500 à 750 mots, 2 à 3 pages à double interlignes). Ces analyses seront ensuite partagées avec l'ensemble de la classe.

E. Examen final (30 points) : L'examen sera composé de questions d'analyse ou de cas pratiques visant à évaluer la capacité de l'étudiant(e) à expliquer et à appliquer les notions présentées dans le cours.

Principaux instruments de travail

Loi sur la concurrence et ses règlements

Loi sur le Tribunal de la concurrence et ses Règles

Des versions numériques desdites lois, ainsi que les arrêts de principe et certains documents publics, seront mises à la disposition des étudiants sur le site web du cours.

Un texte de doctrine facultatif (Jurisclasseur Québec – Consommation et concurrence; disponible en ligne).